



Impacts économiques de la crise sanitaire en région

Premiers éléments avancés de conjoncture

La pandémie du COVID-19 qui a conduit en particulier au confinement de la population, limite fortement la consommation des ménages, moteur essentiel de l'économie régionale. La Corse ferait ainsi partie des territoires les plus impactés : l'activité économique chuterait de 35 % en lien avec le poids important dans la valeur ajoutée régionale des secteurs économiques les plus touchés (Commerce, transport, hébergement-restauration et BTP). De plus, la saisonnalité de l'activité est de nature à accroître l'impact négatif sur l'île. Les emplois dans les secteurs très fortement touchés sont en conséquence particulièrement nombreux, ce qui se traduit notamment par un recours accru au chômage partiel sur l'île (7 salariés du privé sur 10). L'absence ou le décalage des recrutements saisonniers est aussi de nature à impacter durablement le marché du travail. Dès le mois de mars, la dégradation est visible, avec une augmentation de 6,5 % des demandeurs d'emploi de catégorie A.

Magali Bonnefont, Déborah Caruso, Antoine Luciani (Insee) ; Céline Maisani, Valérie Torre (Dirccte)

Les crises productives ou financières de 2008 et 2011 avaient relativement épargné la région. Les impacts sur l'emploi et sur le PIB régional avaient été plus faibles qu'ailleurs en France métropolitaine et/ou décalés dans le temps. En effet la structure économique régionale, qualifiée d'économie présentielle, est moins sensible aux fluctuations de l'économie mondiale et aux chocs externes, puisque la consommation des ménages, qu'ils soient résidents ou non, est le principal moteur de la croissance.

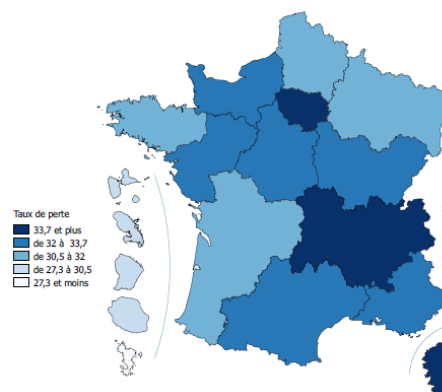
Or la crise économique qui découle de la pandémie liée au COVID-19 est de nature différente. Elle impacte à la fois la production et la consommation. La fermeture obligatoire de nombreux points de vente (hors alimentation) et l'interruption des activités non essentielles à la vie courante se conjuguent aux interdictions de déplacement et à celles des locations touristiques pour limiter fortement les dépenses sur le territoire.

Ainsi en Corse, le montant des transactions par carte bancaire (*Sources et méthodologie*) a reculé de 54 % la semaine suivant le confinement (du 23 au 29 mars) par rapport à la même semaine de 2019. Cette chute se situe dans la moyenne des baisses régionales. En particulier la région fait partie des territoires qui ont bénéficié de faibles mouvements de population (+ 1%) susceptibles de soutenir la consommation au moment du confinement (*Pour en savoir plus*).

La Corse serait plus impactée que les autres régions

Au 7 mai 2020, l'activité économique française serait en baisse de 33 % par rapport à une situation normale (*Sources et méthodologie*). Même en faisant l'hypothèse qu'une branche d'activité est affectée avec la même intensité dans tous les territoires, l'ampleur des effets de la crise peut être variable dans les régions en fonction de la composition de leur tissu économique (*figure 1*). Ainsi, la baisse d'activité pourrait être inférieure à 30 % dans les DOM et atteindrait un niveau maximal en Corse avec - 35 %.

1 Estimation de la perte régionale d'activité au 7 mai



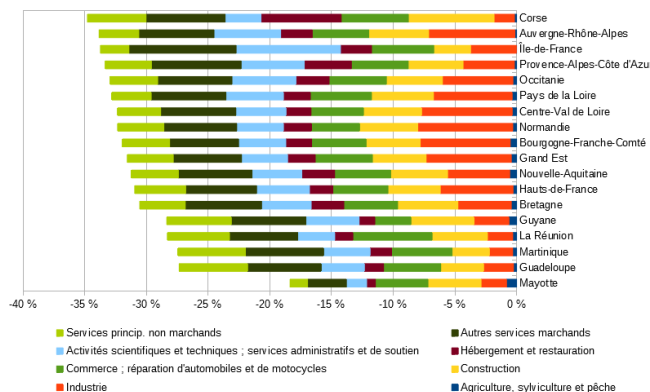
Source : Insee, *Compte régionaux 2015, Évolutions sectorielles nationales selon la dernière note de conjoncture.*

Les secteurs porteurs de l'économie régionale particulièrement affectés

En effet, les secteurs surreprésentés sur l'île sont aussi ceux qui figurent parmi les plus impactés dans la période. En particulier, parmi les services marchands, le commerce, le transport et l'entreposage et l'hébergement-restauration enregistrent des pertes estimées entre 47 et 90 %. Ces branches représentent 24 % de la valeur ajoutée (VA) insulaire contre 18 % en France métropolitaine.

La construction (figure 2), autre secteur surreprésenté dans l'économie régionale avec plus de 9 % de la valeur ajoutée contre 6 % au niveau national, contribue fortement à l'impact en région (7 points). À la date du 7 mai, la baisse estimée de l'activité au niveau national atteint 75 %.

2 Contribution sectorielle à l'impact économique par région



Source : Insee, *Compte régionaux 2015, Évolutions sectorielles nationales selon la dernière note de conjoncture.*

Au total, ces quatre secteurs expliquent conjointement 22 points de la baisse d'activité contre 14 points au niveau national. Cela est confirmé par le recours massif de ces secteurs à la cellule d'appui aux entreprises en difficulté (encadré).

Une cellule régionale de suivi et d'action en faveur des entreprises

Le Préfet de Corse, en lien avec le Président de l'Exécutif de la Collectivité de Corse et l'ensemble des acteurs économiques régionaux, a constitué et activé une cellule d'appui et d'action en faveur des entreprises impactées par le Covid-19. Elle permet de simplifier leur accès aux mesures d'accompagnement mises en œuvre. Les entreprises peuvent ainsi adresser leur déclaration de difficulté à la Direccte, point de contact central de la cellule d'appui, qui les oriente vers le bon interlocuteur selon les difficultés rencontrées.

La cellule d'appui et d'action a reçu plus de 10 000 sollicitations provenant de 7 120 établissements. Dans 2 cas sur 3, ceux-ci y ont fait appel pour recourir à l'activité partielle ou à un report de charges sociales ou fiscales. En lien avec la structure du tissu économique insulaire, il s'agit principalement d'établissements de petite taille (8 sur 10 comptent moins de 5 salariés) qui exercent une activité dans les secteurs « commerce, réparations d'automobiles et de motocycles », « hébergement et restauration » et « construction ».

Au niveau national, l'industrie apparaît aussi fortement impactée, mais ses segments les plus pénalisés sont peu représentés dans la région. La baisse de l'activité industrielle reste ainsi peu significative en Corse.

Enfin, le poids important dans la région des services non marchands, qui sont par nature moins impactés par la crise (- 14 %), ne suffit pas à atténuer l'importance des pertes des autres secteurs sur l'île.

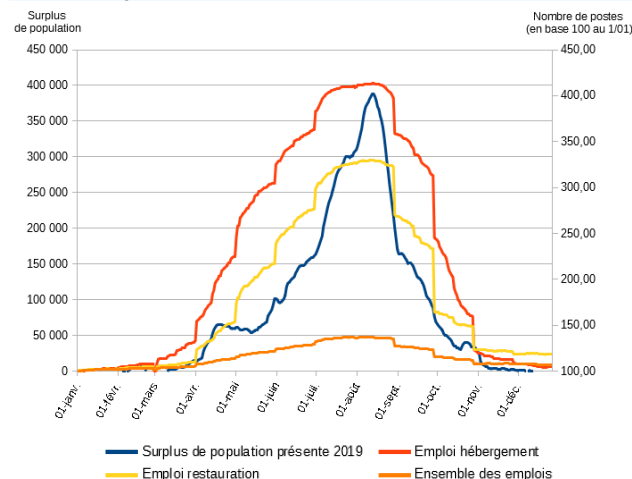
L'impact de la crise accru par le poids des activités saisonnières

Cette mesure des effets différenciés de la crise en région repose sur la structure annuelle moyenne de la valeur ajoutée dans les territoires. Or, la plupart des secteurs fortement impactés ont dans l'île une activité fortement saisonnière. Ainsi, l'ouverture au printemps des hébergements touristiques insulaires limite la part du chiffre d'affaires réalisé sur le premier trimestre : en mars, moins du quart des établissements touristiques marchands (hôtels, campings, AHCT) ont débuté leur activité contre les deux tiers au mois d'avril. Mécaniquement, les pertes de ces secteurs à compter de cette période pèseront encore plus lourd sur l'activité économique régionale que ne le laisse présager leur part moyenne dans la valeur ajoutée annuelle.

L'effet sera d'autant plus marqué que de nombreux secteurs comme la restauration, mais aussi le commerce, les activités de loisirs et les activités artistiques sont *de facto* fortement saisonniers aussi (figure 3). La présence de touristes est également un débouché important de l'agroalimentaire corse (industrie et agriculture). Ainsi, au cours d'une année normale, l'emploi total régional est supérieur d'un sixième en avril, à son niveau de janvier et est augmenté d'un tiers en août.

Enfin, dans la même logique, la perte d'activité serait particulièrement importante dès le démarrage de la saison dans les territoires fortement orientés vers le tourisme, comme ceux du sud de la Corse (de Propriano à Porto-Vecchio) et la Balagne.

3 Comparaison de l'évolution de la population présente et de l'emploi



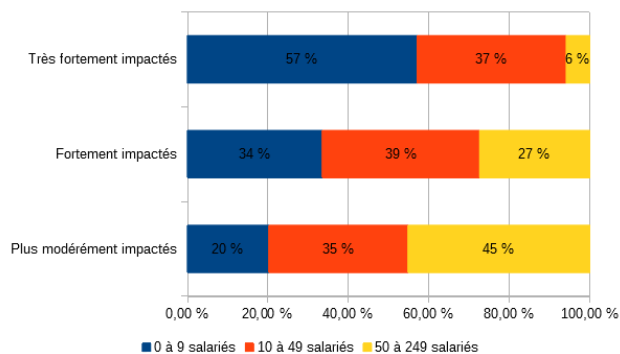
Source : Données de transport ORTC-DREAL ; Données emploi Insee, DADS 2015

L'impact pourrait être particulièrement fort sur l'emploi régional

Compte tenu de sa structure productive, la baisse de l'activité pourrait également avoir des conséquences particulièrement marquées sur l'emploi en Corse. Ainsi, parmi les salariés présents en fin d'année dans les établissements de la région, 30 % exercent dans un secteur très fortement impacté par le ralentissement économique (*Sources et méthodologie*). C'est la part la plus importante de toutes les régions, alors que sur le reste du territoire, les salariés sont plus fréquents dans les secteurs moyennement impactés. De plus, ces salariés régionaux des activités très fortement fragilisées se trouvent essentiellement dans de petites entreprises : 57 % travaillent dans un établissement de moins de 10 salariés (contre 38 % en France métropolitaine) (figure 4).

La situation est encore plus tendue pour les non salariés parmi lesquels 47 % sont dans des secteurs potentiellement très fragilisés par la crise économique. C'est la part la plus élevée des régions métropolitaines.

4 Part des emplois concernés selon le niveau d'impact de la crise et la taille des établissements en Corse

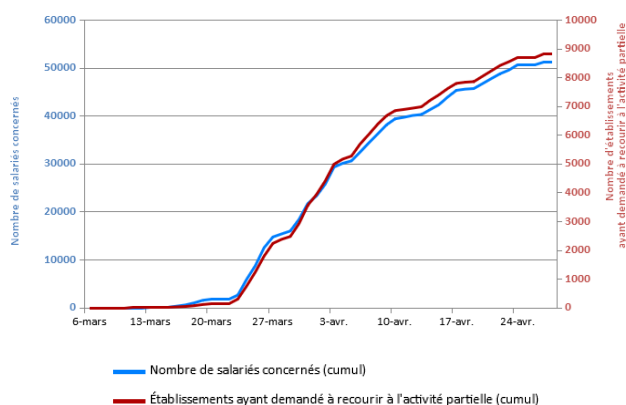


Source : Insee, Clap 2015, emploi salarié au 31/12.

Le recours massif au chômage partiel confirme le niveau élevé d'emplois menacés

Au 28 avril, en raison du coronavirus, 8 840 demandes d'autorisation préalable de mise en activité partielle ont été déposées (figure 5). Le nombre de dossiers a ainsi été multiplié par 400 par rapport à la même période de l'année précédente. Ces demandes concernent désormais 51 340 salariés pour un total de 28,7 millions d'heures chômées demandées (soit un volume 900 fois plus important que l'année précédente). Cela représente en moyenne 560 heures chômées demandées par salarié, soit 16 semaines à 35 heures hebdomadaires.

5 Évolution du nombre de demandes et de salariés concernés par l'activité partielle



Source : Direccte de Corse, système d'information APART.

Ainsi tous secteurs confondus, 66 % des établissements de la région et 7 salariés sur 10 du secteur privé sont concernés par l'activité partielle, soit une proportion plus importante qu'en moyenne France entière (58 % des établissements et 61 % des salariés).

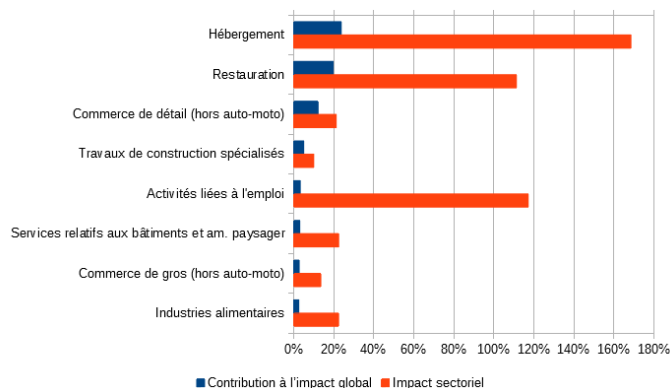
L'activité partielle s'est imposée principalement aux établissements du « commerce et de la réparation automobile » (23 % des demandes), de la « construction » (19 %) et de « l'hébergement et de la restauration » (16 %). Ces trois secteurs concentrent 57 % des demandes, 53 % des effectifs concernés et 59 % des heures chômées demandées depuis le 1er mars. Ces secteurs importants dans l'économie régionale sont aussi des activités où le télétravail s'avère généralement impossible.

Le risque de report ou d'annulation des recrutements d'emplois saisonniers

À cette menace sur les emplois présents dans les entreprises s'ajoute en région celle du report ou de l'annulation des recrutements saisonniers.

En effet, en année normale, le premier pic des embauches saisonnières a lieu au début du mois d'avril. Ainsi, environ 17 000 contrats débutent normalement entre le 15 mars et le 15 mai, ce qui représente une augmentation de 26 % de l'emploi par rapport aux postes occupés au 15 mars. Quatre embauches sur cinq sont des CDD et autres contrats temporaires et huit secteurs concentrent 70 % des contrats conclus durant cette période (figure 6).

6 Part des embauches potentiellement impactées entre le 15 mars et le 15 mai par secteur



Source : DADS 2015.

Note de lecture : L'hébergement représente plus de 24 % des emplois probablement non créés, et ces postes représentent 1,6 fois ceux présents habituellement dans le secteur au 15 mars.

Au premier rang, l'hébergement et la restauration assurent à eux seuls 44 % de ces recrutements qui pourraient être drastiquement réduits en 2020. Le nombre de contrats annulés ou reportés au cours des deux premiers mois de crise représente déjà davantage de postes que ceux habituellement présents au 15 mars dans ces deux secteurs. Les autres activités concernées sont le commerce de détail (12 % des postes qui auraient dû démarrer sur ces deux mois), les travaux de construction spécialisés (5 % des postes), les activités liées à l'emploi (notamment l'intérim) et les services relatifs aux bâtiments et aménagements paysagers ainsi que le commerce de gros (3 % chacun).

En outre, trois emplois sur quatre débutant à cette période sont occupés par des personnes résidant dans la région.

Des premiers effets visibles sur le marché du travail

Les tensions sur l'emploi se traduisent déjà par une nette hausse du nombre de demandeurs d'emploi. Ainsi en Corse, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi sans activité (catégorie A) enregistre à fin mars 2020, sa plus forte hausse mensuelle depuis juin 2003. Il progresse de 6,5 % sur un mois (1 040 inscrits de plus) pour s'établir à 17 060 personnes. Cette hausse est alimentée par de nouvelles inscriptions à Pôle Emploi, mais aussi par un basculement de personnes en activité réduite dont l'emploi a pris fin. Ainsi le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie B et C, c'est-à-dire ceux qui ont travaillé au cours du mois, recule de 2,1 %.

L'ensemble des demandeurs d'emploi tenus de rechercher activement un emploi (catégories A, B, C) s'établit ainsi à 21 690 personnes (+ 4,5 % sur un mois, + 940 inscrits) soit une hausse deux fois plus soutenue qu'en mars 2010, en plein cœur de la crise financière.

L'accroissement des effectifs inscrits en mars 2020 provient d'une augmentation des entrées à Pôle Emploi (+ 8,7 %) mais surtout d'une très forte baisse des sorties (- 39,1 %). La hausse contenue des entrées s'explique en partie par les mesures d'activité partielle qui permettent aux employeurs en difficulté de faire prendre en charge tout ou partie de la rémunération de leurs salariés et ainsi d'éviter de procéder à des licenciements. Elle

s'explique également par une forte baisse des premières inscriptions (- 33,3 % sur un an).

La mise en place du confinement a contraint certains demandeurs d'emploi à repousser leur entrée sur le marché du travail ce qui a, en partie, compensé la hausse des inscriptions pour fins de contrats à durée déterminée (+ 26,9 %) ou de missions d'intérim.

Tous les motifs de sorties des listes de Pôle Emploi sont en repli, particulièrement les reprises d'emploi (- 41,7 % sur un mois) en lien avec l'arrêt de nombreuses activités économiques. ■

Sources et méthodologie

Ce point de conjoncture avancé vise à régionaliser l'exercice réalisé au niveau national (Pour en savoir plus) pour évaluer la perte d'activité directement liée aux mesures d'endiguement de la crise sanitaire, et en particulier au confinement de la population. Il s'agit donc de comparer la situation estimée de l'activité de la semaine actuelle à ce que l'on aurait pu attendre d'une semaine « normale ».

Pour ce faire, des hypothèses ont dû être formulées au niveau national pour chaque branche, concernant la part d'activité maintenue, à partir de sources diverses, parfois quantitatives, parfois uniquement qualitatives, autres que celles habituellement utilisées (enquêtes de conjonctures) : remontées directes d'entreprises (cas notamment des transports) et de fédérations professionnelles via les informations collectées par la Direction générale des entreprises, France Industrie, le Medef, Rexecode, etc. Des données « haute fréquence » ont également été mobilisées, qu'il s'agisse par exemple de la consommation d'électricité, des transports ferroviaires ou des statistiques sur les transactions par cartes bancaires obtenues via le Groupement Cartes bancaires CB.

La régionalisation de l'impact s'appuie également sur des données de structure (de la Valeur Ajoutée et de l'emploi notamment, saisonnalité des postes et des recrutements) et des indicateurs déjà disponibles au niveau régional, notamment du côté de la Direccte (Cellule de suivi économique, Activité partielle, Demande d'emploi).

Données Cartes Bancaires : Les données agrégées utilisées dans cette fiche proviennent de Cartes Bancaires CB et couvrent l'essentiel des transactions par cartes bancaires. Elles sont tirées d'une extraction de transactions anonymisées et agrégées à l'échelle départementale afin de respecter les exigences de confidentialité. Ces informations sont sujettes à certaines limites. Les données utilisées concernent tout détenteur de carte bancaire CB sur le territoire français, ce qui, outre les ménages, peut recouvrir aussi des entreprises. Ces données ne recouvrent pas les transactions réalisées par d'autres moyens de paiement (espèces, chèque, ticket restaurant, etc.). De plus, à l'inverse des données utilisées à l'échelle nationale, notamment dans l'estimation de la perte de consommation des ménages, les données départementales intègrent certaines transactions non assimilables à de la consommation (dons à des associations, achat de timbres fiscaux, etc.). Enfin, les transactions à distance (notamment celles sur internet) ne sont pas prises en compte.

Mesure de l'impact potentiel sur l'emploi : L'analyse a été réalisée au niveau des établissements. Les emplois salariés sont issus de Clap 2015, effectifs au 31 décembre. Les emplois non salariés sont issus de la base non-salariés 2015. Les secteurs économiques ont été classés selon l'intensité de la baisse d'activité qu'ils connaissent au niveau national selon la note de conjoncture de l'Insee du 23 avril et son détail sectoriel en 99 postes.

Les secteurs très fortement impactés sont les suivants : Cokéfaction et raffinage (19), Fab. d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fab. de machines (26, 27, 28), Construction (41 42 43), Hébergement et restauration (55 56), Activités des agences de travail temporaire (78.2), Autres activités de services (90 91 92 93 94 95 96 97 98 99).

Les secteurs fortement impactés sont : Fab. de matériels de transport (29 30), Fab. d'autres produits industriels hors pharmacie (13 14 15 16 17 18 20 22 23 24 25 31 32 33), Commerce non alimentaire et réparation d'auto. et de moto. (45 46 sauf 46.2 46.3 ; 47 sauf 47.11 et 47.2), Transports et entreposage (49 50 51 52 53), Prod films cinémat., vidéo, Programmation, conseil et autres activités informatiques (59 62), Activités immobilières (68), Activités scient. et techn. ; services adm. et de soutien hors activités des agences de travail temporaire (69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 -sauf 78.2 79 80 81 82), Services princip. non marchands (85.5 86.2 88).

Les courbes de saisonnalité de l'emploi et les postes susceptibles de ne pas être recrutés sont issus de l'exploitation des fichiers postes des DADS 2015. Le champ est celui de l'ensemble des postes et des employeurs à l'exclusion des trois fonctions publiques, des élus et assistantes maternelles.

Activité partielle ou chômage partiel : Le dispositif permet aux établissements confrontés à des difficultés temporaires de diminuer ou suspendre leur activité tout en assurant aux salariés une indemnisation égale à 70 % du salaire brut (environ 84 % du net) pour compenser leur perte de salaire. Depuis le début de la crise sanitaire, le champ du dispositif est élargi : les entreprises disposent désormais de 30 jours pour réaliser leur demande avec effet rétroactif et les indemnités d'activité partielle sont remboursées intégralement par l'État/Unédic, jusqu'à un plafond de 70 % de 4,5 Smic.

Les indicateurs présentés concernent les demandes d'autorisation préalables (DAP) déposées par les établissements. Lors de la phase ultérieure d'indemnisation, il est possible que le nombre d'heures effectivement consommé soit inférieur à celui qui avait été demandé. Les données sont issues du système d'information APART et sont susceptibles d'être révisées. Le nombre d'établissements et de salariés en activité partielle sont rapportés au nombre d'établissements et de salariés issues de la base Acoess au 31 décembre 2018.

Données du marché du travail. Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont les personnes inscrites à Pôle Emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois. La publication des effectifs de demandeurs d'emploi inscrits se fait selon les catégories statistiques suivantes : catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ; catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ; catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. plus de 78 heures au cours du mois).

Insee Corse
Résidence du Cardo Rue des
Magnolias- CS 70907
20700 Ajaccio Cedex

Directrice de la publication :
Véronique Daudin

Rédactrice en chef adjointe :
Claude Thomas,

ISSN : 2105-1151

@Insee 2020

Pour en savoir plus

- [Insee, Population présente sur le territoire avant et après le début du confinement – Premiers résultats](#)
- [Insee, Point de conjoncture national](#)
- [Les chiffres du marché du travail en mars, Direccte de Corse](#)

